DEPARTEMENT DU DOUBS

VILLE D'EXINCOURT

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 mars 2014

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire, le **QUATORZE MARS DEUX MILLE TREIZE** au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, à **19 heures**, sous la présidence de Monsieur Jean CUYNET, Maire.

Etaient présents : M. CUYNET, Maire, Mesdames et Messieurs, BAUDREY, CABURET, CHICOT SANSEIGNE, LEGRAND, NAGEL-NICOLAS, Adjoints, Mesdames et Messieurs, BARBAUD, BERNARDIN, BERTOCCHI, COUM, DEBROSSE, DODIN, DURSUN, MAURER, NOIROT, NOWAK, PRETOT, STIMPFLING, THIEL, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux	Ayant donné pouvoir à :
Mme DEMESMAY	Mme CHICOT SANSEIGNE
M. KELLER	M. LEGRAND
Mme LINOZZI	Mme PRETOT
Mme PARIS	Mme NOIROT

Assistaient à la séance : Mme Sylvie ROLLOT, secrétaire générale,
M. Christian ROTH, responsable des services techniques

Le Conseil Municipal a procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme DEBROSSE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Puis, M. le Président a déclaré la séance ouverte.

Informations : décisions du Maire

2014- 01 : Un contrat a été passé avec l'entreprise STEF BARTHOULOT Frères concernant le bûcheronnage des coupes de bois en forêt communale, pour une mission dans les parcelles 2 et 8 de la forêt communale de :

- coupage et façonnage des grumes à 14.00 € H.T. le m3
- façonnage de stères en ballot à 25.00 € H.T. le stère.

2014- 02 : Un marché adapté signé avec le Cabinet SOLMON Architecte, pour la maîtrise d'œuvre de l'extension de la crèche / halte-garderie pour un montant prévisionnel de 9 342.00 € H.T. soit 11 210.40 € TTC.

2014- 03 : Le véhicule PEUGEOT 106 immatriculé 266 XC 25 vendu pour la somme de 400 €.

Question 2014-01 – Administration – Approbation du compte-rendu de la séance du 29 novembre 2013

Le compte-rendu de la séance du 29 novembre 2013 est adopté à l'UNANIMITE.

Question 2014-02 – Administration – Contrat d'assurance des risques statutaires – Habilitation du CDG

Le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel, signé pour 4 ans en 2011 prend fin le 31 décembre prochain. Ce contrat avait été souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs (CDG25) pour le compte des collectivités qui avaient souhaité y adhérer.

De ce fait,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire propose au conseil municipal d'habiliter le CDG 25 à souscrire des nouveaux contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée (cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées). Il est rappelé que, si au terme de la consultation menée par le CDG, les conditions obtenues ne convenaient pas à la commune, la possibilité demeure de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat.

Ces contrats d'assurance couvriront tout ou partie des risques suivants :

- **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL**

- décès,
- accidents du travail – maladies professionnelles,
- incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

- **Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public**

- accidents du travail – maladies professionnelles,
- incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2015
Régime du contrat : Capitalisation

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, accepte cette proposition.

Question 2014-03 – Administration – Création service objets trouvés

Le Maire rappelle que de nombreux objets trouvés sont rapportés spontanément à la Mairie, sans que pour autant un service communal soit organisé en tant que tel.

Considérant l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de créer un service des objets trouvés. Il s'agit d'un service public de proximité visant à répondre à un intérêt public local.

Afin de garantir une conservation légale et encadrée des objets trouvés en offrant les meilleures garanties de restitution à leur propriétaire,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le principe de la création d'un service communal des objets trouvés selon des conditions qui seront définies dans un règlement.

- d'autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la création, à l'organisation et au fonctionnement de ce service et à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

- de confier la gestion de ce service à l'accueil de la mairie ainsi qu'à la police municipale

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition.

Question 2014-04 – Biens communaux – Vente de terrain à la SCI « Les Muriers »

Le Maire expose au Conseil Municipal que la propriété de la SCI Les Muriers, implantée dans la zone industrielle des Bouquières à Exincourt, comporte dans son assiette foncière un bâtiment accueillant une activité commerciale recevant du public.

A ce titre, cette propriété dispose côté Ouest, donnant sur une des voies de cette zone industrielle, perpendiculaire à la rue des Bouquières, d'un accès et d'une aire de stationnement réservés à la clientèle de ce commerce.

Ces deux ouvrages sont directement contigus à la vitrine commerciale de l'enseigne occupant le bâtiment de la SCI Les Muriers et utilisent pour grande partie, depuis la construction initiale du dit bâtiment datant des années 2000, un ancien délaissé de la voie communale y étant limitrophe.

Ainsi donc, depuis la création de cet établissement commercial, cet espace de délaissé a toujours été lié à son fonctionnement. Aussi, a-t-il été envisagé dorénavant de le rétrocéder au propriétaire riverain, la SCI Les Muriers.

Cette rétrocession permettra également de régulariser l'occupation constatée d'une partie de ce même bâtiment sur le terrain de la Commune, côté Sud.

Toutefois, préalablement à la mise en oeuvre de ce processus, une étude a été menée afin de réserver une emprise suffisante pour la partie circulée de cette voie, en prévision d'éventuels aménagements futurs.

Il a été ainsi retenu de maintenir une réserve de largeur de chaussée de 7 mètres avec bande de trottoir de 1.55 mètres côté Est, jugeant dès lors que la surface restante, compte tenu également de la topographie des lieux, ne présentait plus un intérêt pour la vocation et la destination de cette voie.

L'exposé du Maire entendu, Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- considérant que la présente opération de rétrocession ne porte aucunement atteinte aux fonctions actuelles de desserte et de circulation assurées par la voie existante,

- considérant que la potentialité d'un aménagement éventuellement plus fonctionnel de cette voie se trouve préservée par le maintien dans le domaine public communal d'une emprise suffisante,

- considérant également que ce projet de rétrocession libérera la Commune d'une charge de gestion,

Décide :

- vu la loi du 22 juin 1989 et décret du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la Voie Routière,

- vu le Code de la Voie Routière, et notamment l'article L 141-3 relatifs au classement et déclassement de voies communales,

- vu la loi du 09 décembre 2004 n°2004-1343 relative à la simplification du droit et son article 62 modifiant l'article L141-3 du code de la voirie routière,

de prononcer le déclassement de cette voie communale tel que son assiette foncière figure sous teinte jaune au plan annexé à la présente délibération.

Question 2014-05 – Biens communaux – Acquisition terrain AA n° 375

Par courrier en date du 21 décembre 2013, Madame AUBRY Lucienne, propriétaire d'un terrain située aux Chenevières cadastré section AA n° 375 d'une surface de 575 m² a proposé de vendre ce terrain à la commune.

Dans cette hypothèse, la commune a consulté FRANCE DOMAINE sur une estimation de cette parcelle. FRANCE DOMAINE a fixé la valeur vénale actuelle à 8 000 € auxquels s'ajouteront les frais d'acte.

Informée de cette estimation, Madame Lucienne AUBRY a confirmé son souhait de vendre ce terrain à la commune.

En conséquence, ce terrain pourrait venir augmenter la réserve foncière de la commune sur ce secteur et il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir le terrain au prix de 8 000 € auxquels s'ajouteront les frais d'actes.
- d'autoriser le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toute pièce nécessaire à cette acquisition.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition

Question 2014-06 – Biens communaux – Autorisation de travaux

Par délibération n° 2013-50 du 29 novembre 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé du déclassement et la vente d'une partie de terrain du domaine public communal (hors voirie) située dans le prolongement de l'accès aux propriétés des parcelles 1, 2bis et 2ter rue du Château, au droit des parcelles AM 84 et 85.

Un géomètre a été chargé d'établir le bornage en vue de la vente, les propriétaires riverains s'étant fait connaître comme non intéressés par l'acquisition de cette parcelle, celle-ci sera donc vendue à M. Aurélien BERTOCCHI et Mme Stéphanie VUILLEMIN.

De ce fait et afin de ne pas retarder les travaux envisagés par l'acheteur, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. BERTOCCHI et Mme VUILLEMIN à effectuer les travaux nécessaires à la future habitation notamment l'installation des compteurs électriques, gaz et autres réseaux divers.

M. Jean-Louis BERTOCCHI ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition

Question 2014-07 – Travaux – Travaux rue des Bouquières (hors ZAC)

En 2013, la commune a réalisé la réfection de la ZAC des Bouquières (voirie et éclairage public). Dans la continuité de ces travaux, il y a lieu de prévoir les travaux de réfection de la rue des Bouquières (hors ZAC) et de l'éclairage public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ces travaux,
- d'inscrire les crédits nécessaires soit 375 000 € au budget primitif 2014,
- d'autoriser le Maire à signer les marchés nécessaires à la réalisation des travaux et l'installation de l'éclairage public,

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve ces propositions

Question 2014-08 – Gestion du personnel – Régime indemnitaire - Modifications

Par délibération n°2009-53 du 4 décembre 2009, le conseil municipal a déterminé les critères d'abattement appliqués sur l'intégralité des primes en cas d'absence. L'abattement était calculé en fonction du nombre d'arrêts maladie et du nombre de jours d'arrêt dans une année.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre également en compte les jours d'absence non rémunérés pour le calcul des abattements.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette modification

Question 2014-09 – Gestion du personnel – Prise en charge d'une préparation au permis poids lourd

Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge les frais de préparation au permis poids lourd pour un agent communal. Ce permis est indispensable pour utiliser le matériel dans le cadre de certains travaux communaux.

Toutefois, cette prise en charge des frais ne sera effective que jusqu'à la deuxième présentation à l'examen.

De plus, la prise en charge n'est définitive que si l'agent reste dans les services communaux pendant les cinq années suivant l'obtention du permis. Dans le cas où l'agent quitte les services communaux, dans les 5 années qui suivent l'obtention du permis, une participation lui sera alors demandée dans les conditions suivantes :

L'agent devra rembourser à la commune :

- la totalité du montant de la formation s'il quitte la commune dans l'année qui suit l'attribution du permis,
- les 4/5ème la deuxième année,
- les 3/5 la troisième année,
- les 2/5ème la quatrième année,
- 1/5ème la cinquième année.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition

Question 2014-10 – Gestion du personnel – Tableau des emplois – Promotion interne

Dans le cadre d'une promotion interne, le Maire propose au Conseil Municipal, à compter du 1er avril 2014:

- la suppression d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet.
- la création d'un poste d'attaché à temps complet suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire à la demande de promotion interne.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition

Question 2014-11 – Finances – Enfouissement réseaux rue des Bouquières (hors ZAC) – Demande de subvention au SYDED

Dans le cadre de la réfection de la rue des Bouquières, 75 000 € sont prévus pour le remplacement des installations d'éclairage public.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- s'engager à réaliser et à financer les travaux de remplacement des installations d'éclairage public de la rue des Bouquières,

- se prononcer sur le plan de financement suivant :

  - fonds libres : 47 188.00 €
  - subvention SYDED : 27 812.00 €

- solliciter l'aide financière du SYDED

- demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,

- s'engager à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition

Question 2014-12 – Finances – Bons pour les bibliothécaires bénévoles

Le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer, tous les ans, 2 bons d'une valeur de 70 € à chaque bibliothécaire bénévole. Le montant annuel sera proratisé en cas d'arrivée ou de départ en cours d'année d'une bibliothécaire bénévole.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition

Question 2014-13 – Finances – Tarif du bois de chauffage

Considérant le coût du façonnage, du débardage et de la livraison à domicile, le Maire propose au Conseil Municipal :

- de fixer le prix du stère livré à domicile à 40.70 € TTC et, s'il reste des stères non vendus, de les céder au prix de 27.50 € TTC le stère (non débardé, non livré à domicile)

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition

Question 2014-14 – Finances – Remboursement frais de nettoyage point « R »

Compte tenu du nombre d'intervention des services techniques pour le nettoyage des points R et afin de simplifier la procédure pour le remboursement de ces frais par les auteurs des dépôts hors conteneur, il est proposé au Conseil Municipal de fixer forfaitairement à 100 € le montant de remboursement d'une intervention de nettoyage.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition

Question 2014-15 – Finances – Sortie de l'actif avant le 31/12/2008

Comme la loi l'autorise, le Maire propose au Conseil Municipal de sortir de l'état de l'actif les biens non renouvelables acquis avant le 31 décembre 2008 pour un montant total de 22 634.37 €.

Cette opération sera réalisée par la mise à jour directe des écritures d'ordre non budgétaires du comptable au vue de la liste détaillée des biens à réformer qui sera jointe à la délibération.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition

Question 2014-16 – Finances – Compte de gestion 2013

Le Trésorier d'AUDINCOURT a fait parvenir le compte de gestion de l'exercice 2013 du budget communal. Après vérification, il apparaît que ce document retrace l'intégralité des opérations effectuées au cours de l'exercice et concorde avec le compte administratif 2013. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver ce compte de gestion.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve le compte de gestion 2013.

Question 2014-17 – Finances – Compte administratif 2013

Le compte administratif 2013 présente le résultat suivant :

Excédent de fonctionnement	**589 188.37**
Excédent d'investissement	**210 727.38**
Résultat d'exécution	**799 915.75**
Des crédits de dépenses et recettes non réalisées en 2013 ont été reportés sur l'exercice 2014 :	
Solde des reports (déficit)	**249 599.00**
Le résultat net de clôture est donc de :	**550 316.75**

Le Maire ayant quitté la salle de réunion, le Conseil Municipal, placé sous la présidence de M. Eric LEGRAND, 1er adjoint, A L'UNANIMITE, approuve le compte administratif 2013.

Question 2014-18 – Finances – Affectation du résultat 2013

Le résultat de la ***section de fonctionnement*** apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice soit : **589 188.37 €**

Après constatation de ce résultat, l'assemblée peut affecter ce dernier en tout ou partie :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes),
- pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserve d'investissement).

Il est donc proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2014 de la façon suivante :

- **38 871.62 €** à la couverture des besoins de financement dégagés par la section d'investissement (210 727.38 € d'excédent d'investissement 2013 moins 249 599.00 € de déficit sur restes à réaliser)

- **550 316.75 €** en réserve d'investissement

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition.

Question 2014-19 – Finances – Subventions 2014

La liste des subventions est jointe au dossier de présentation du budget.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions relatives aux subventions d'un montant supérieur à 23 000 €.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **Approuve la liste des subventions qui sera jointe à la délibération et autorise le Maire à signer les conventions à intervenir.**
- **Ajoute les subventions suivantes :**
- **78 € par élèves pour 2 classes à verser à l'OCCE25, coopérative scolaire de l'école élémentaire Victor Hugo**
- **50€ pour les enfants d'Exincourt participant aux « Vacances Musicales » sur présentation de la liste par l'organisateur.**
- **Voyages scolaires : 30 % de la part restant à la charge de la famille (maxi 100 €) versés soit directement à la famille, soit au collège à charge à lui de reverser aux familles, sur présentation par les collèges de la liste des participants.**

- **Décide de ne pas octroyer de subventions aux demandes suivantes :**

  - **MJC de Sochaux**
  - **AFMTELETHON Evry**
  - **Croix Rouge Française Montbéliard**
  - **Association MARINE « Le ballon de l'espoir » Danjoutin**
  - **Sclérose en plaque massif jurassien Besançon**
  - **AFSEP Launaguet**
  - **Les restaurants du cœur**
  - **Association des Insuffisants Rénaux Comtois**
  - **Secours populaire français**

Question 2014-20 – Finances – Taux des Taxes directes locales 2014

Les impôts locaux acquittés par les contribuables, pour chacune des trois taxes, sont déterminés en fonction :

- de la base d'imposition établie par les Services Fiscaux,
- du taux d'imposition voté par la Collectivité Territoriale.

A - BASES D'IMPOSITION

Leur variation résulte de deux facteurs :

- les coefficients de majoration forfaitaire,
- l'évolution de la matière imposable.

1°) - les coefficients de majoration

En application de la loi de finances pour 2014, les valeurs cadastrales des propriétés bâties, les locaux industriels relevant du 1° de l'article 1500 du code général des impôts et l'ensemble des autres propriétés bâties sont revalorisées de 0.9 %.

2°) - Evolution de la matière imposable

Les bases d'imposition prévisionnelles, notifiées par les Services Fiscaux, sont les suivantes :

Bases	2013	2014	différence	%
Taxe d'habitation	4 931 000	5 062 000	131 000	2.66%
Taxe Foncier Bâti	10 560 000	10 671 000	111 000	1.10%
Taxe Foncier Non-Bâti	5 600	5 700	100	1.92%

Les bases d'imposition notifiées pour chaque taxe ont évolué comme suit depuis 2010 en (K€) :

Taxes	2010	2011	2012	2013	2014
TH	4546.00	4794.00	4839.00	4931.00	5062.00
TFB	9852.00	10093.00	10297.00	10560.00	10671.00
TFNB	5.10	5.20	5.40	5.60	5.70

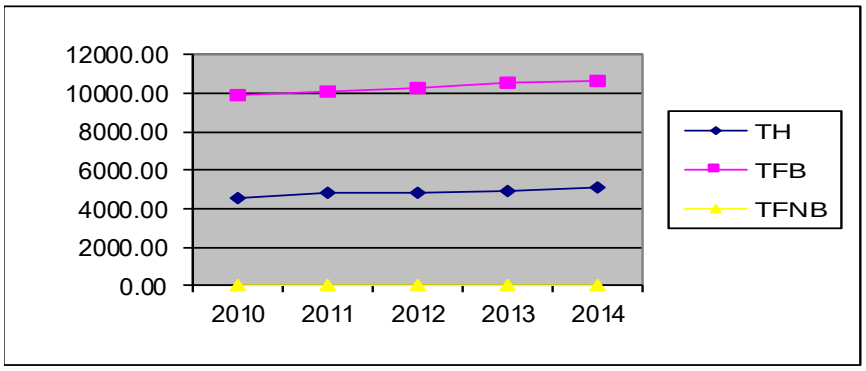

B. TAUX D'IMPOSITION

Compte tenu des crédits nécessaires à l'équilibre du budget, le projet de B.P. pour 2014 est établi sur la base de l'augmentation de la pression fiscale égale à l'augmentation forfaitaire des bases.

Les taux proposés pour 2014 ne sont pas modifiés :

Type de taxe	Taux 2013	Taux 2014
- taxe d'habitation	**9.07 %**	**9.07 %**
- taxe foncière sur propriétés bâties	**13.19 %**	**13.19 %**
- taxe foncière sur propriétés non bâties	**18.89 %**	**18.89 %**

PRODUIT PREVISIONNEL DES IMPOSITIONS DIRECTES POUR 2014

	BASES	TAUX	PRODUITS
T.H.	5 062 000	9.07	459 123
F.B.	10 671 000	13.19	1 407 505
F.N.B.	5 700	18.89	1 077
TOTAL			**1 867 705**

VARIATION DES RECETTES ENTRE 2013 ET 2014

RECETTES	2013	2014	VARIATION	
Produits des taxes	1 841 164	1 867 705	26 541	1.44%
Dot° compens. Réforme TP	42 102	40 885	-1 217	-2.89%
Garantie Indiv. de Ressources	76 451	77 698	1 247	1.63%
Comp. Communauté d'Agglo.	319 000	319 000	0	0.00%
Comp. TP/TF/TH par l'Etat	54 746	49 671	-5 075	-9.27%
TOTAL	2 333 463	2 354 959	21 496	0.92%

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, décide d'appliquer les taux 2014 suivants :

Type de taxe	Taux 2014
- taxe d'habitation	**9.07 %**
- taxe foncière sur propriétés bâties	**13.19 %**
- taxe foncière sur propriétés non bâties	**18.89 %**

Question 2014-21 – Finances – Budget primitif 2014

Le budget primitif présenté :

- Intègre les restes à réaliser ainsi que les résultats 2013

Restes à réaliser : 249 599 € en dépenses
0.00 € en recettes

Excédent de fonctionnement reporté : 589 188.37 €
Excédent d'investissement reporté: 210 727.38 €

- La part du remboursement de la dette (capital et intérêts = 95 000 €) dans les dépenses totales (hors virement à la section d'investissement) = 4 301 259.00 €) représente en 2014 : 2.20 % (2.24 % en 2013)

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve le BP 2014.

Divers

- Le Maire présente le rapport d'activités PMA

- Demandeurs d'emploi :

	T	H	F	I	NI
Décembre	209	101	108	140	69
Janvier	213	105	108	147	66
Février	213	108	105	141	72

– Recyclage des déchets restauration scolaire : depuis le début de l'année, les déchets alimentaires sont récupérés par un éleveur de poules.

– Le dossier des cavurnes est en consultation. Les travaux devraient commencer prochainement.

– Une intervention de la police sur le thème de la sécurité a eu lieu au club du 3ème âge. Celle-ci a été particulièrement appréciée par les participants.

– Groupe de travail rythmes scolaires : un état d'avancement du travail effectué par le groupe dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires est présenté aux Conseillers.

– Les mardis d'accueil organisés par l'Office du Tourisme de Montbéliard auront lieu à Exincourt les 29 juillet et 26 août à 20h

– Quelques dates
  - 16 mars dépôt de gerbes monuments aux morts
  - 16 mars concert des professeurs HME ECLS
  - 23 mars élections municipales
  - 6 avril vente expo APED
  - 11 avril 17h30 réunion publique BHNS ECLS

Séance levée à 22 h 00.